

PV de la 57^{ème} assemblée générale ordinaire
Du 30 septembre 2022 à 10h30
A l'aula de la SAIDEF, 1725 Posieux

Président : Cyril Gassmann
Secrétaire : Laura Papaux
Caissier : Francis Bapst

34 membres sont présents

Excusés : Stéphane Bovigny, Jean-François Hayoz, Nicolas Lauper, Denis Dessibourg, Pierre Aufranc, Michel Castella, Charly Cotting, Jérôme Maillard, Francis Cottet, Pascal Surchat, Albert Bachmann, Steve Dénervaud, Alexandre Peiry et Nicolas Waeber.

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 mars 2020
3. Comptes 2020
 - a. Présentations
 - b. Rapport des vérificateurs
 - c. Approbation des comptes
4. Comptes 2021
 - a. Présentations
 - b. Rapport des vérificateurs
 - c. Approbation des comptes
5. Rapport du président de la commission de maîtrise
6. Divers

1. Notre Président ouvre l'assemblée à 11h et souhaite la bienvenue aux membres présents. De nombreuses personnes ne sont pas présentes aujourd'hui. Les personnes qui ont pris la peine de s'excuser seront inscrites dans le PV.
Le procès-verbal de cette séance est écrit par notre secrétaire Laura Papaux. Il sera mis à disposition sur le site internet d'Agora sous l'onglet AMASR et sera approuvé lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des maîtres agriculteurs de la Suisse romande (AMASR). Chaque membre de notre association fait partie de l'AMASR.
Deux ans se sont écoulés depuis notre dernière assemblée ordinaire à Ménière. Nous sommes ce matin 34 membres présents sur 368 pour voter la dissolution de cette association.
Albert Bachmann, l'un de nos membres, dirige l'usine d'incinération de la SAIDEF. Nous le remercions pour cet accueil et pour la visite intéressante.
Deux scrutateurs sont élus : Auguste Dupasquier et Jérémie Glannaz.
L'ordre du jour est approuvé.
Nous observons un instant de silence pour nos membres disparus ainsi que pour leurs proches.
2. Le procès-verbal de la dernière assemblée du 3 mars 2020 est lu par la secrétaire et accepté à l'unanimité, avec remerciements pour la rédaction.

3. A. Francis Baspt présente les comptes 2020.

Bilan					
Actifs			Passifs		
Liquidités et titres			Capital de base		
1000	Caisse	40,00 CHF	13 084,05 CHF	Capital propre	2800
1020	BCF 210-06	13 674,25 CHF	633,75 CHF	Différence	
1172	Impôt anticipé à recup	3,55 CHF			
		13 717,80 CHF	13 717,80 CHF		

Pertes et profits					
Charge			Produits		
6600	Frais d'administration	781,00 CHF	1 620,00 CHF	Cotisations	3200
6790	Frais divers	204,40 CHF			
6940	Frais bancaires	0,85 CHF			
	Différence (bénéfice)	633,75 CHF			
		1 620,00 CHF	1 620,00 CHF		

Journal des écritures				
		Montant		
Pièce	Libellé	Crédit	Débit	Solde
	Solde initial			13 540,50 CHF
10	Salaire du comité		500,00 CHF	13 040,50 CHF
11	Cotisation UPF		400,00 CHF	12 640,50 CHF
12	Envoi convocations		381,00 CHF	12 259,50 CHF
13	Cadeau assemblée		204,40 CHF	12 055,10 CHF
14	Frais bancaire		0,85 CHF	12 054,25 CHF
15	Cotisations AMASR	1 620,00 CHF		13 674,25 CHF
	Solde final			13 674,25 CHF

b./c. La parole est donnée à Prisca Gremaud. Les vérificateurs (Prisca Gremaud et Marc Oberson) recommandent à l'assemblée d'accepter les comptes et d'en donner décharge au comité. Ils remercient Francis Bapst pour son travail. Les comptes sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

4. A. Francis Bapst nous présente les comptes 2021.

Bilan					
Actifs			Passifs		
Liquidités et titres			Capital de base		
1000	Caisse	40,00 CHF	13 717,80 CHF	Capital propre	2800
1020	BCF 210-06	14 813,40 CHF	1 139,15 CHF	Différence	
1172	Impôt anticipé à recup	3,55 CHF			
		14 856,95 CHF	14 856,95 CHF		
Pertes et profits					
Charge			Produits		
6500	Cotisations, dons	400,00 CHF	1 540,00 CHF	Cotisations	3200
6940	Frais bancaires	0,85 CHF			
	Différence (bénéfice)	1 139,15 CHF			
		1 540,00 CHF	1 540,00 CHF		
Journal des écritures					
		Montant			
Date	Libellé	Crédit	Débit	Solde	
01.01.2021	Solde initial			13 674,25 CHF	
22.02.2021	Cotisation UPF		400,00 CHF	13 274,25 CHF	
30.06.2021	Frais bancaire		0,85 CHF	13 273,40 CHF	
24.12.2021	Cotisation membres	1 540,00 CHF		14 813,40 CHF	
31.12.2021	Solde final			14 813,40 CHF	

b./c. La parole est donnée à Marc Oberson. Les vérificateurs recommandent à l'assemblée d'accepter les comptes et d'en donner décharge au comité. Ils remercient Florian Bapst pour son travail. Les comptes sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

5. Philippe Bise prend la parole.

On vient de gagner 3 combats politiques avec une majorité de 2/3. L'OFAG nous cogne dessus, c'est difficile à vivre pour tous les agriculteurs aux cheveux gris.

Que se passe-t-il au sujet de la politique agricole? Elle est en plein chamboulement actuellement.

Le covid a été difficile au niveau de la formation aussi. C'était la panique. On a heureusement pu maintenir les examens. Cela n'a pas été facile car certaines exploitations ne voulaient plus personne à la maison. On a pu organiser des examens en restant à la cuisine. Le monde en ligne n'est pas très en vogue dans l'agriculture et c'était vraiment mieux de pouvoir maintenir ces examens.

Cette année ce sont 58 brevets et 12 maîtrises qui sont délivrées. La remise des diplômes aura lieu dans le JURA.

On a peu de candidats pour la maîtrise. Il faut motiver les jeunes. La maîtrise a un niveau de compétence très haut. Notre métier est bcp plus exigeant maintenant qu'avant. Il y a des chasseurs de primes, qui ne savent pas mettre des croix où il faut pour obtenir les paiements directs, c'est regrettable. Mais heureusement, nous avons aussi des gens très compétents. Nous vivons une agriculture à deux vitesses. C'est mon point de vue et je suis un libéral pur. Avez-vous des questions par rapport à la formation supérieure ?

Non, il n'y a pas de questions.

En ce qui concerne la formation initiale : Toute l'équipe aimerait 4 ans de formation.

On ne veut plus ces chasseurs de prime qui font l'OPD en une année. Seulement, ils se défendent en argumentant que toute activité agricole doit être soutenue, même la micro ferme. La Suisse est multiple et on est obligé de maintenir l'agriculture de montagne où le paysan n'arrive pas forcément à vivre de l'agriculture. On arrive à un 3+1 : matière de base les 2 premières années et approfondissement en 3ème année. La 4^{ème} année est à choix. On encourage les jeunes à se former 4 ans.

Question (Jérémy Glannaz): Pour faire brevet et maîtrise doit-on faire 4 ans de formation ?

Philippe Bise : Non.

La quatrième année serait prise en compte par les cantons. L'année supplémentaire coûte. La mise en œuvre se fera probablement en 2025. (On n'est pas prêt pour 2024.) En 2030 a lieu une nouvelle réforme. Il y a souvent plus de questions que de réponses.

Un maître agriculteur demande la parole : Ma constatation est que les jeunes qui auraient besoin de le faire en 4 ans ne saisiront pas cette opportunité.

Et que se passe-t-il avec les 2^{ème} formations ? P. Bise : Ils ne sont pas en majorité et la formation va rester en 2 ou 3 ans, ce n'est pas encore fixé.

Michel Mettraux : la 4^{ème} année ne va-t-elle pas devenir une année de préparation au CFC ?

P. Bise. Non, ce n'est pas prévu.

Nicolas Savoy : Quand le CFC est délivré ? Au bout de la 3^{ème} année, ou de la 4^{ème} année ?

Philippe Bise : Le CFC sera obtenu en 3^{ème} année. A la fin de la 4^{ème} année, il s'agira de l'obtention d'un CFC élargi.

Au niveau emploi on aura des apprentis mieux formés en 4 ans, et il faudra réfléchir les futurs salaires, mais on n'en est pas encore là.

La 4^{ème} année devra être effectuée sur une exploitation reconnue formatrice.

Michel Mettraux : est-ce que les moyens d'ordre politique suivent ?

Philippe Bise : Oui.

Les réactions de notre Président :

Oui, quel chemin parcouru ! Il n'y a pas que les cheveux gris qui sont fatigués. Il faut garder un œil bienveillant sur les jeunes, sur les réseaux sociaux car beaucoup de monde s'exprime très violemment.

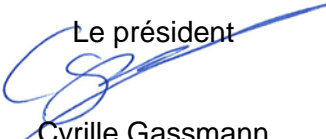
On est convaincus que 4 ans obligatoires auraient été préférables.

C'est bien que l'agriculture biologique ait le même tronc commun pour le CFC, on a tous à apprendre les uns des autres.

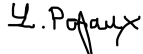
On doit pouvoir avoir cet esprit critique.

Philippe Bise lit son rapport à l'Assemblée des Maîtres Agriculteurs de la Suisse Romande (AMASR) : Cyrille Gassmann nous invite à y participer.

Il est 11h35 le président, Cyrille Gassmann clôt l'assemblée

Le président

Cyrille Gassmann

La secrétaire


Laura Papaux